



Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

OBJECTIFS

Actualiser ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

PRÉ-REQUIS

Être titulaire du certificat SST.

DURÉE

07 heures.

ORGANISATION

Nombre de stagiaire : 04 à 10 personnes.

LIEUX DE FORMATION

- Dans nos locaux :
JP&S FORMATION
Pavillon Mansart
28 avenue de Marinville
94100 Saint Maur Des Fossés

Ou bien

- Dans vos locaux sous réserve de mettre à disposition le matériel requis :
 - Salle permettant la mise en place de cas concret.
 - Chaises en nombre suffisantes.
 - Rétroprojecteur avec écran.

MOYENS / MÉTHODES

- Plusieurs mannequins adultes, enfants et nourrissons.
- Plan d'intervention INRS.
- Divers outils de simulations.
- Kit de maquillage pédagogique pour les simulations.
- Défibrillateur de formation automatique externes (ou semi-automatique).
- Formation essentiellement basée sur de la mise en pratique avec des cas concrets.

JP&S FORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros
Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202
HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté
Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L.612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



PROGRESSION DE LA FORMATION

1^{ère} PARTIE : SE SITUER EN TANT QUE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL DANS SON ENTREPRISE

- Identifier son rôle en tant que secouriste
- Identifier son rôle en tant que préventeur

2^{ème} PARTIE : ÊTRE CAPABLE D'INFORMER LES PERSONNES DÉSIGNÉES DANS LE PLAN D'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DE L'ENTREPRISE DE LA / DES SITUATIONS DANGEREUSES REPÉRÉES

3^{ème} PARTIE : LA CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT (PROTEGER, EXAMINER, FAIRE ALERTE, SECOURIR

- Protection
- Examiner la victime
- Faire alerter
- Secourir :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de malaise
 - La victime se plaint de brûlure
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas

4^{ème} PARTIE : SITUATIONS INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES

MODALITÉ DE VALIDATION DES ACQUIS

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation SST. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST Maintien et Actualisation des Compétences ».

A l'issue de cette évaluation, un certificat SST, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

DÉLAI D'ACCÈS / DATE DES SESSIONS

Voir le calendrier joint.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Le certificat SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Cette session de maintien et d'actualisation des compétences est d'une durée de 07h00.

JP&S FORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros
Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202
HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté
Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L.612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION

Monsieur MALEIX Florent (Formateur)
f.maleix@jps-gc.com
01 49 76 41 90

JP&S FORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros
Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202
HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté
Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L.612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient